



LA VENTE DU COUVENT MONT-JÉSUS-MARIE AU GROUPE CATANIA

Montréal ne s'y opposera pas

Malgré les protestations d'une centaine de citoyens furieux débarqués ce soir à l'hôtel de ville, Montréal ne s'opposera pas à la vente par l'Université de Montréal du couvent Mont-Jésus-Marie au Groupe Catania qui souhaite transformer le bâtiment historique du mont Royal en condos de luxe.



JEAN-MICHEL NAHAS

nahasjm@ruefrontenac.com

La controversée conversion de la bâtisse a occupé une bonne partie de la séance du conseil municipal. De nombreux citoyens, qui répondaient notamment à l'appel de Projet Montréal, se sont massés dans la salle du conseil.

« Près de 2 000 personnes ont signé une pétition pour s'opposer à la vente au groupe Catania. Plus de 100 personnes se sont déplacées ce soir. La Ville ne devrait-elle pas prendre en fait ces considérations ? », a plaidé une citoyenne, déclenchant un tonnerre d'applaudissements de ses supporters et des élus d'opposition.

Le maire a alors répliqué que la décision de vendre le bâtiment appartenait à l'Université de Montréal (UdeM), propriétaire légitime du couvent. Selon Gerald Tremblay, la Ville a exprimé le souhait que la bâtisse « demeure institutionnelle, si possible ». Son administration n'opposera toutefois pas son veto au changement de zonage du Mont-Jésus-Marie.

Rappelons que l'Université de

Montréal devait préserver la vocation institutionnelle du couvent lorsqu'elle s'en est porté acquéreur en 2003 pour la somme de 15 millions. Devant l'ampleur du coût des travaux, l'établissement a par la suite fait volte-face et décidé de s'en départir au profit du promoteur Catania.

Une vente pour donner une mise de fonds à l'UdeM

L'UdeM a clairement indiqué à la Ville son intention de se départir de son bâtiment du mont Royal. Le 17 février dernier, le recteur Luc Vinet écrivait au magistrat pour lui rappeler que la vente du 1420, Mont-Royal était « un élément essentiel » à la construction de l'École de santé publique que l'établissement veut ériger dans le quartier de la santé du centre-ville.

Les 21 millions qui résulteront de cet achat par le promoteur Catania doivent en effet servir de mise de fonds au début des travaux de l'École de santé publique. « Vous comprenez que sans ce financement, la réalisation de ce projet serait compromise », mentionne le recteur Vinet dans sa correspondance au maire, qui a été remise aux médias.

Les partis d'opposition ont conjointement attaqué l'administration Tremblay dans ce dossier. Louise Harel a cité un récent sondage soulignant que 97% des citoyens veulent limiter les développements de la montagne. Ces chiffres ont fait bondir le maire :



PHOTO BENOIT PELOSSE

« On peut être contre tout, mais on ne peut pas accuser Montréal de faire preuve d'immobilisme », a-t-il déclaré, ajoutant n'avoir reçu aucune pression de Luc Vinet pour entrainer le processus de vente.

Une élection déterminante à l'UdeM

Pendant que se tenait le conseil municipal de ce soir, un scrutin pour élire un nouveau recteur se déroulait à l'UdeM. Le nom du dirigeant de l'établissement a été dévoilé au cours de la soirée. Il s'agit de Guy Breton, qui, comme son prédécesseur, veut aller de l'avant dans le dossier de la vente du couvent.

Ce dernier doit acheminer dans les prochaines heures une lettre soulignant son accord à la vente. Voilà la raison invoquée par la Ville pour avoir ajouté à la dernière minute – soit vendredi après-midi – à l'ordre du jour du conseil municipal un règlement pour modifier le zonage du secteur où est situé le couvent.

Le conseil a été ajourné en toute fin de soirée sans que ce dossier soit passé au vote. Les discussions reprendront mardi matin et le changement de zonage devrait être approuvé en après-midi. Tout indique donc que le processus de vente suivra son cours.

EN MANCHETTES

Affaires | Yvon Laprade

Un ex-dirigeant de Transat dans les cuisines de St-Hubert

L'ex-vice-président principal marketing chez Transat Tour Canada, Daniel Cousineau, se retrouve désormais dans les « cuisines » des Rôtisseries St-Hubert. Il vient d'être nommé président de la division restauration.

PAGE 4

Télévision | Caroline Roy

Le torchon brûle entre Astral Media et Quebecor Media

Les émissions de télé pour enfants n'enseignent surtout pas la chicane à leur jeune public. Mais derrière l'arrivée d'une nouvelle chaîne francophone s'adressant aux tout-petits se cache un conflit entre deux gros réseaux, soit TVA et Astral.

PAGE 5



Sports | Jean-Guy Fugère

Virtue et Moir entrent dans l'histoire

Touchant, unique, parfait. Le jeune couple canadien de Tessa Virtue et Scott Moir a remporté la médaille d'or en danse sur glace, lundi soir, au Pacific Coliseum, en réalisant un programme libre à couper le souffle.

PAGE 6

Les écoles de Montréal traînent une dette astronomique

Les écoles de Montréal s'enfoncent dans le rouge. Ensemble, les cinq commissions scolaires de l'île traînent une dette astronomique de 1,2 milliards de dollars qui a bondi de près de 50 millions de dollars au cours de la dernière année scolaire, révèle un rapport obtenu par Rue Frontenac.



Selon le dernier rapport annuel du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, la dette à long terme du comité de gestion et des commissions scolaires s'élevait à 1 217 millions de dollars au 30 juin dernier, en hausse de 46,9 millions.

La directrice générale de l'organisme, qui gère pour les commissions scolaires de la métropole le fruit des taxes scolaires, convient que la dette est importante, mais assure que cette situation n'est pas inquiétante.

« Ce sont des emprunts à long terme pour payer des travaux majeurs dans les écoles, faire l'achat d'équipement, construire ou rénover. C'est comme une hypothèque sur votre maison. L'important, c'est que la dette ne soit pas plus importante que la valeur de votre maison », explique Sylvie Dorion.

Selon le Comité de gestion, la valeur des immeubles appartenant aux différentes commissions scolaires de l'île de Montréal frise actuellement les trois milliards de dollars.

Plus de nouvelles dettes que de paiements

En 2008-2009, pas moins de 120 millions de dollars ont été destinés au paiement de la dette à long



La dette de 1,2 milliard de dollars résulte notamment des travaux de rénovation ou de construction de nouvelles écoles.

PHOTO D'ARCHIVES RUE FRONTENAC

terme des commissions scolaires de Montréal. L'ampleur des nouvelles dettes contractées a malgré tout fait gonfler la dette.

« La dette se rembourse d'année en année. Il y a des années où ça augmente et d'autres où ça baisse », fait valoir Mme Dorion, ajoutant toutefois que « en ce moment, il y a beaucoup de travaux qui sont réalisés dans les écoles et (que) la dette augmente plus que ce qu'on rembourse ».

Seulement à la Commission scolaire de Montréal, des investissements de plus de 700 M\$ ont été annoncés dans le cadre d'un plan titanique afin de remettre en état les écoles de la plus importantes commission scolaire de la province.

La taxe scolaire à Montréal en chiffres

2008-2009	: 406 M\$
2007-2008	: 399 M\$
2006-2007	: 389 M\$
2005-2006	: 376 M\$
2004-2005	: 368 M\$

(Source : Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, taxe scolaire originale)



La caricature du jour

Le nouveau défi de Tiger Woods



ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES DÉCÈS LORS D'OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

Vigilance des piétons et grosseur des véhicules mises en cause

Manque de visibilité à bord des véhicules lourds et insouciance des piétons sont mis en cause dans la mort de trois personnes survenue à Montréal l'hiver dernier, révèle le premier jour de l'enquête publique du coroner sur des décès survenus lors d'opérations de déneigement dans la métropole.



MARILOU SÉGUIN

seguinm@ruefrontenac.com

Sept personnes, dont le conducteur d'un véhicule impliqué, ont témoigné lundi devant le coroner Jean-Luc Malouin, au palais de justice de Laval, pour éclaircir les circonstances entourant les décès d'une dame dans la quarantaine et d'un couple de septuagénaire, tous heurtés mortellement par des véhicules de déneigement.

« Moi je constate une chose, c'est qu'il n'y a pas assez de sécurité autour des équipements de déneigement », a affirmé en marge des audiences Clément

Bélangier, président de l'Association nationale des camionneurs artisans inc.

« Les véhicules sont trop gros et ils ont trop d'angles morts. Il faut trouver une façon de rendre ça plus sécuritaire », ajoute-t-il.

Insouciance mortelle

Le 15 décembre 2008, vers 21h, Rajaa Benkiran rentrait chez elle à la suite d'un examen à l'université, mais elle n'est jamais arrivée à destination. La vie de la dame de 49 ans a plutôt pris fin abruptement sous une niveleuse de plusieurs tonnes rue Jean-Brillant, près de l'Avenue Gatineau.

« Selon un témoin, la victime était devant le nez de l'appareil lorsqu'elle a chuté entre les roues avant pour ensuite être frappée par la lame du véhicule », a expliqué Pascal Fortier, enquêteur collision pour la police de Montréal au moment de l'accident.

Selon les informations recueillies,

Mme Benkiran a traversé la rue à une cinquantaine de mètres du passage piéton le plus près pour se faufiler devant la niveleuse brièvement immobilisée pour discuter avec des remorqueurs.

Malheureusement, le véhicule s'est remis en marche au moment même où elle se trouvait sur sa trajectoire.

« Avec le son des remorqueuses et de ma niveleuse, je ne me suis rendu compte de rien, affirme Jean-Denis Payant qui conduisait l'appareil au moment du drame. Quand j'ai vu un homme faire des grands signes avec ses bras je me suis arrêté et là j'ai vu le corps. »

Selon le conducteur, il y a une zone devant l'appareil où il est impossible de voir, version confirmée par l'agent de reconstitution de scène Martin Roy.

« La visibilité à l'avant et à l'arrière de l'appareil est presque nulle. Si une personne marche à trois ou cinq pieds du véhicule, il n'y a aucune possibilité de la voir », dit-il.

« Probablement que si la victime avait traversé au passage piéton, l'accident aurait pu être évité », dit-il, parlant de négligence de la part de Mme Benkiran, un avis partagé par M. Fortier.

Plus de vigilance

Pour le conjoint de la disparue, Abdeslam Alami, les véhicules lourds devraient être mieux équipés en système de sécurité. « Il faut trouver des solutions pour diminuer ce genre d'accidents dans le futur », dit-il.

Lors d'un bref face à face lors de l'audience, M. Alami a demandé au conducteur s'il avait bien pris le temps de regarder autour de lui avant de se remettre en marche, question à laquelle M. Payant a répondu par l'affirmative.

Miroirs additionnels, klaxons signalant que le véhicule va se remettre en marche avant, peu importe les mesures techniques additionnelles qui pourraient être implantées pour



Le coroner Jean-Luc Malouin a ouvert la première journée de son enquête lundi à Laval. PHOTO LUC LAFORCE

augmenter la sécurité lors des opérations de déneigement, le conducteur est catégorique.

« Tu auras beau mettre un paquet d'accessoires, si une personne passe trop proche, tu ne la verras pas, c'est dangereux. Les piétons ne respectent pas les distances et c'est un sérieux problème », dit-il.

Mauvaise visibilité fatale

Selon les policiers, le manque de visibilité serait aussi en cause dans un accident ayant fait deux victimes le 3 février 2009. Ce jour là, vers 9h40, Solange Saint-Onge, 72 ans, et son conjoint Jean-Paul Pinet, 71 ans, traversaient l'avenue Émile-Duployé, à l'angle de la rue Sherbrooke, lorsqu'ils ont été happés mortellement par un camion benne effectuant un virage à droite.

Selon un témoin, le couple attendait le feu vert sur le trottoir, main dans la main, au côté du poids lourd conduit par Marc Choquette.

« Ils étaient placés devant le camion, à l'avant du miroir, dit Kenneth Deschênes, lui-même camionneur. Je les ai remarqués parce qu'ils étaient mal placés. La pire place où il pouvait être c'était là, car le conducteur ne pouvait pas les voir. »

Selon le témoin, lorsque le feu est devenu vert, le couple et le camion se sont engagés dans l'intersection au même moment et malgré les coups de klaxon de M. Deschênes, le poids lourd a percuté les deux septuagénaires qui sont décédés.

À qui la faute ?

Selon Martin Roy, reconstitutionniste au SPVM, la principale cause de l'accident est le non-respect de la priorité des piétons. Mais le

conducteur, qui n'a pas encore témoigné, avait-il vu le couple?

Devant le coroner, M. Roy a expliqué que le camion avait d'entrée de jeu une très grande zone d'angle mort, pouvant atteindre 10 mètres à certains endroits, une mauvaise visibilité accentuée par les facteurs humains. En effet, le banc du conducteur était réglé au niveau le plus bas et un système radio installé sur la planche de bord réduisait la visibilité.

Plusieurs questions sont toujours en suspens concernant le dossier de M. Choquette, qui n'avait pas de permis valide au moment de l'accident. Les autorités tentent aussi de déterminer s'il a respecté les règlements sur les heures de travail des camionneurs en recoupant ses cartes de travail avec le relevé de ses appels cellulaire.

« En sept ans, j'en ai vu des collisions de ce genre et c'est toujours la même problématique : les zones de visibilité nulle », dit M. Roy, selon qui l'intégration de technologies infrarouge pourrait être une solution pour améliorer la sécurité des poids lourds.

Pour Diane Morneau, fille de Mme Saint-Onge, il est important que les recommandations qui seront faites à la suite de l'enquête ne soient pas oubliées sur une tablette.

« Il ne faut pas que ça se reproduise, dit-elle. Pour moi, cette enquête va permettre de fermer la boucle, car pour nous c'est un gros boulet qu'on traîne au jour le jour. »

L'enquête publique se poursuit mardi et se penchera sur le décès d'une quatrième personne, Lucie Rivard Lanouette, survenu le 3 février 2009.

Un ex-dirigeant de Transat dans les cuisines de St-Hubert

L'ex-vice-président principal marketing chez Transat Tour Canada, Daniel Cousineau, se retrouve désormais dans les « cuisines » des Rôtisseries St-Hubert. Il vient d'être nommé président de la division restauration.



Il travaillera en compagnie du PDG du Groupe St-Hubert inc., Jean-Pierre Léger, âgé de 67 ans. « M. Léger cumulait les deux fonctions : celle de PDG du Groupe St-Hubert et président de la division

restauration. Avec la nomination de M. Cousineau, il pourra se concentrer sur son rôle de PDG du Groupe », a souligné à Rue Frontenac la porte-parole de l'entreprise, Josée Vaillancourt.

Daniel Cousineau, âgé de 46 ans, s'amène aux Rôtisseries St-Hubert avec de nombreux défis à relever. L'entreprise fondée en 1951 à Montréal compte aujourd'hui 101 rôtisseries au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick, avec 9 000 employés.

Chaque année, les restaurants servent plus de 31 millions de repas.

Mais le nouveau président des Rôtisseries St-Hubert n'en est pas à ses premières armes dans la restauration. Avant de travailler chez le

voyagiste Transat Tour Canada, il avait occupé des postes de commande en Europe pour le groupe Papa John's, en plus d'occuper la présidence internationale pour le groupe Domino's et d'être président USA pour le groupe Van Houtte.

Il a notamment participé à l'expansion du réseau Domino's Pizza international sur tous les continents. Sous sa direction, le réseau s'est élargi avec l'ouverture de plus de 1 000 restaurants.

La relève familiale

L'embauche de Daniel Cousineau à la division restauration viendra renforcer la structure organisationnelle de Groupe St-Hubert, qui compte dans ses rangs Jacques Siros, président de la division détail.

Pour sa part, Amélie Léger, âgée de 32 ans, fille du PDG Jean-Pierre Léger, est à la vice-présidence des restaurants corporatifs. « Elle est

appelée à prendre la tête de l'entreprise », confirme la porte-parole du Groupe, Josée Vaillancourt.



Saint-Henri

30 M\$ pour des condos sociaux

Après avoir réussi la conversion de la Biscuiterie Viau pour en faire un ensemble de condos vendus à prix abordable, la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) s'attaque à un nouveau chantier : elle construira 143 condos et 67 logements à caractère social sur les terrains qui ont déjà abrité la tannerie Montreal Carriage Leather Co., dans le quartier Saint-Henri.

Yvon Laprade

lapradey@ruefrontenac.com

Les travaux vont débiter à la fin février et la vente des condos s'amorcera en mai et en juin.

« Le quartier est en renaissance et ce projet (évalué à 30 M\$) contribuera à sa revitalisation », a confié lundi à Rue Frontenac la porte-

parole de la SHDM, Myriam Crevier.

Elle précise que cet investissement, à l'angle des rues Saint-Jacques et de Courcelle, sera réalisé dans le cadre de son populaire programme Accès Condos.

« Les acheteurs auront l'opportunité de payer beaucoup moins cher que les prix du marché. On calcule que les condos se vendront environ 210 \$ le pied carré, comparativement à 250 et même 300 \$ le pied carré dans des projets conventionnels dans des secteurs où le prix des terrains est plus élevés », souligne la porte-parole.

Des incitatifs tels qu'un crédit de 10 % à l'acheteur d'un premier condo viendront réduire d'autant le prix d'acquisition.

« Nous pensons que le projet attirera autant les premiers acheteurs que ceux qui croient au potentiel de ce quartier du sud-ouest de Montréal », ajoute Myriam Crevier.

Histoire

Le site choisi pour la construction de ce projet à caractère social présente un aspect historique. D'abord occupé par une chapelle au début du XIXe siècle, le terrain a ensuite accueilli une tannerie (Montreal Carriage Leather Co.) et finalement, l'église Sainte-Élisabeth-du-Portugal, ravagée par un incendie en 2007.

Le projet sera réalisé en collaboration avec l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine de la Ville de Montréal.

L'Atelier Chaloub Beaulieu Architectes aura le mandat de concevoir l'architecture tandis que Constructions Marton aura celui de construire les condos et les logements.

Pour une des rares fois au Canada, les deux types d'habitations partageront le même immeuble, chacun ayant une entrée distincte.

Il s'agira du dernier projet de la première génération du programme d'accès à la propriété de la SHDM.

La Société d'habitation avait lancé l'automne dernier un appel d'offres visant à qualifier des entrepreneurs-promoteurs pour la construction de futurs projets de copropriétés dans le cadre du programme Accès Condos.

Une consultation publique visant à « mesurer les perceptions de la population à l'égard d'un tel projet » avait été menée au cours des derniers mois dans l'arrondissement Sud-Ouest. Le projet a été approuvé par le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest au début d'avril 2009.

À son bilan, la SHDM compte 4 500 logements abordables et 347 unités au sein d'une quinzaine de maisons de chambres. Elle assure la gestion immobilière de 14 immeubles commerciaux et institutionnels totalisant plus de 800 000 pieds carrés.

LANCEMENT DE VRAK JUNIOR

Le torchon brûle entre Astral Media et Quebecor Media

Les émissions de télé pour enfants n'enseignent surtout pas la chicane à leur jeune public. Mais derrière l'arrivée d'une nouvelle chaîne francophone s'adressant aux tout-petits se cache un conflit entre deux gros réseaux, soit TVA et Astral.



Le CRTC vient tout juste d'accorder au groupe TVA une licence pour exploiter la chaîne spécialisée TVA Junior, qui vise les enfants de deux à six ans. TVA Junior devrait apparaître dans le paysage télévisuel d'ici trois ans.

TVA affirme « que les jeunes francophones du pays sont actuellement mal desservis et qu'un service spécialisé en langue française entièrement dédié aux enfants de deux à six ans, comme le service pour enfants Treehouse, disponible dans le marché anglophone, comblerait ce manque », peut-on lire dans la décision du CRTC, publiée lundi.

Soulignons que le CRTC a octroyé une licence de catégorie 2 à TVA Junior. Ça signifie que les cablôdistributeurs, comme Bell et Vidéotron, ont le choix d'offrir ou non cette chaîne dans les forfaits pour leurs clients.

Bien entendu, Vidéotron, propriété de Quebecor Media, rendra disponible TVA Junior, aussi propriété de Quebecor, à ses clients. C'est là que le bât blesse avec Astral Media.

Vrak Junior

Il faut savoir qu'Astral possède un bouquet de chaînes spécialisées, dont VRAK.TV. Depuis 2006, Astral détient aussi une licence pour une chaîne nommée Vrak Junior, dont la programmation ciblerait les enfants

d'âge préscolaire, comme celle de TVA Junior.

Aucun téléspectateur n'a encore vu apparaître Vrak Junior sur son petit écran. Selon Astral, Vidéotron refuse de distribuer à ses abonnés cette chaîne pour enfants.

« Astral regrette que Vidéotron n'ait pas accueilli positivement sa demande de distribution (pour Vrak Junior). D'autant plus que Quebecor Media reconnaît qu'il y a une forte demande pour ce type de service auprès de ses abonnés », écrit Pierre Roy, président des chaînes Astral, dans une lettre au CRTC.

Astral ajoute que Vidéotron domine le marché de la distribution numérique au Québec en desservant 51 % des abonnés. Si Vidéotron refuse de distribuer Vrak Junior, comme le prétend Astral, la chaîne voit son potentiel diminué.

Faux, dit Quebecor

De son côté, Quebecor rejette les accusations d'Astral du revers de la main. « Astral laisse entendre que Vidéotron aurait refusé l'accès à Vrak Junior. Nous avons consulté

Vidéotron, qui admet avoir eu des discussions, mais qui nie catégoriquement avoir refusé l'accès au service en question », réplique Peggy Tabet, directrice affaires réglementaires et radiodiffusion de Quebecor Media, dans une lettre au CRTC.

D'après Quebecor Media, le malentendu avec Astral est dû à une politique réglementaire du CRTC et à un ratio de distribution qui ne s'appliquaient pas au moment où Vrak Junior a obtenu sa licence.

Astral espère toujours que Vidéotron accepte d'offrir Vrak Junior à ses abonnés même si le délai d'implantation de la chaîne approche à grands pas, c'est-à-dire le 27 mars. « À notre avis, la majorité des parents n'hésiteront pas à s'abonner à Vrak Junior et à TVA Junior si les deux services leur sont offerts », estime le président d'Astral.

Quebecor Media et Astral demandent donc au CRTC de clarifier au plus vite ses politiques réglementaires pour la distribution de chaînes de catégorie 2, pour éviter ce type de conflit dans le futur.

Prends ça court !

Danse macabre rafle cinq prix

Le court métrage *Danse macabre* a été le grand gagnant de la 7e remise de prix annuelle de Prends ça court !, qui a eu lieu dimanche soir à la Cinémathèque québécoise dans le cadre des Rendez-vous du cinéma québécois.

Maxime Demers

demersm@ruefrontenac.com

Le court métrage *Danse macabre* a été le grand gagnant de la 7e remise de prix annuelle de Prends ça court !, qui a eu lieu dimanche soir à la Cinémathèque québécoise dans

le cadre des Rendez-vous du cinéma québécois.

Ce film de Pedro Pires d'après un concept original de Robert Lepage a raflé cinq prix, dont la Coupe du court Vision Globale et le Prix de la critique, décerné par une dizaine de représentants des médias québécois. Ces récompenses s'ajoutent à la trentaine de prix déjà récoltés par *Danse macabre* dans les nombreux festivals étrangers (plus de 70) où il a été présenté dans la dernière année.

Jour sans joie, de Nicolas Roy, et *Le Tiroir et le Corbeau*, de Frédéric Tremblay, se sont également illustrés avec respectivement quatre

et trois prix.

Le jury de la compétition officielle était composé de la comédienne Élise Guilbault, du directeur de l'ONF, Tom Perlmutter, du producteur Pierre Even et des réalisateurs Claude Cloutier, Yves-Christian Fournier, Olivier Picard, Martin Villeneuve, Charles-Olivier Michaud et Christian Laurence.

Une vingtaine de prix (d'une valeur de plus de 100 000 \$) ont été remis lors de cette soirée animée par la comédienne Sylvie Moreau. Une quarantaine de courts métrages québécois étaient en lice cette année.



PHOTO D'ARCHIVES

DANSE SUR GLACE

VIRTUE ET MOIR ENTRENT DANS L'HISTOIRE

Touchant, unique, parfait. Le jeune couple canadien de Tessa Virtue et Scott Moir a remporté la médaille d'or en danse sur glace, lundi soir, au Pacific Coliseum, en réalisant un programme libre à couper le souffle.



**JEAN-GUY
FUGÈRE**

fugerejg@ruefrontenac.com

Depuis l'entrée de la danse aux Jeux olympiques en 1976, aucun duo non européen n'était monté sur la plus haute marche du podium.

Sept fois, les Russo-soviétiques avaient reçu la palme d'honneur, une fois les Britanniques et une fois les Français.

Les lauriers traversent donc pour la première fois l'Atlantique et de belle façon. Le couple de London, en Ontario, qui s'entraîne au Michigan sous la gouverne d'Igor Shpilband et de Marina Zoueva, a survolé la compétition pour obtenir les meilleurs notes techniques et artistiques de la soirée.

Tout de blanc vêtus, alliant la vitesse, le synchronisme et la beauté du mouvement, Virtue, 20 ans, et Moir, 22 ans, ont dominé leurs rivaux avec une maturité renversante.

Leur programme, exécuté sur la bouleversante musique de la Symphonie no 5 de Gustav Mahler, en particulier sur son adagietto si cher à Luchino Visconti, leur a permis de totaliser un score combiné de 221,57 points, devançant ainsi les Américains Meryl Davis et Charlie White (215,74 points) et les champions du monde en titre, les Russes Oksana Domnina et Maxim Shaba-



Une performance magistrale a valu à Tessa Virtue et à Scott Moir la médaille d'or lors du programme de danse libre en patinage artistique.

PHOTO REUTERS

lin (207,64 points).

« Je lui ai dit qu'on finissait deuxième, a raconté Moir à l'excellente commentatrice de RDS, Hélène Pelletier. Ce n'est qu'après qu'elle s'est rendue compte qu'on l'emportait. »

Les lauréats ont rendu hommage à toute l'équipe qui les a si bien entourés depuis des années.

« Nous leur devons tout », a ajouté Virtue.

« Toute la semaine, nous n'avons fait qu'un et nous avons patiné en harmonie. Le bonheur que nous ressentons aujourd'hui n'a pas de limite », de conclure Moir.

Place à la relève

Le seul autre couple dont la prestation a frisé l'excellence est celui de Davis et White. Les Américains ont brillamment chassé les Fantômes de l'opéra de William Lloyd Webber pour obtenir une médaille d'argent pleinement méritée.

Moins convaincante a été la performance des champions du monde russe. Domnina et Shabalina avaient pourtant bien choisi leur pièce musicale : La double vie de Véronique que Zbigniew Preisner a composée

pour le film éponyme de Krzysztof Kieslowski, mais le rythme, le synchronisme et la magie n'ont opéré que partiellement.

Soulignons l'excellente quatrième place des Américains Tanith Belbin (originaire du Canada) et Benjamin Agosto qui ont fort bien patiné sur l'Ave Maria de Caccini, un pastiche composé par Vladimir Vasilov et que la soprano coréenne Sumi Jo a rendu célèbre.

Enfin, mentionnons que le deuxième couple canadien au programme, Vanessa Crone (19 ans) et Paul Poirier (18 ans), tous les deux de Scarborough, est passé du 17^e au 14^e rang en interprétant à ravir une nocturne et une rhapsodie bohémienne.

L'avenir de la danse sur glace au Canada n'a jamais paru aussi brillant.

Double victoire au curling

Au curling, les deux formations canadiennes feront partie du carré d'as. Lundi, elles ont connu une journée parfaite.

En matinée, Kevin Martin a mené son quatuor à une victoire face de 7 à 2 sur les infortunés Américains, portant son dossier à 8-0. Assuré de

terminer en tête du tournoi à la route, Martin affrontera la Chine dans le dernier match avant les demi-finales.

Chez les femmes, après sa défaite de la veille contre la Chine, Cheryl Bernard a retrouvé son brio pour battre la Suède 6 à 2, volant au passage les deuxième et troisième bouts.

Les Canadiennes se sont ainsi glissées en tête du classement avec une fiche de 6-1, devant la Suède, championne olympique en titre, qui possède un dossier de 6-2.

Mardi, les Canadiennes affronteront tour à tour les Britanniques et les Russes pour déterminer le classement final du tournoi rotation.

Trois Canadiens en finale

En ski acrobatique, trois sauteurs Canadiens feront partie des 12 finalistes de la compétition, mais ils auront fort à faire pour se hisser sur le podium à la lumière de leurs résultats de lundi et de la saison somme toute moyenne qu'ils ont connue.

Warren Shouldice s'est qualifié au 6^e rang, Steve Omischl au 8^e et Kyle Nissen au 9^e.

C'est le Chinois Zongyang Jia qui a dominé les préliminaires.



Caroline Ouellette, félicitée par sa coéquipière Marie-Philip Poulin, a inscrit un des cinq buts du Canada.

PHOTO REUTERS

HOCKEY

LES CANADIENNES ONT RENDEZ-VOUS AVEC LEURS GRANDES RIVALES

Il aura fallu attendre quatre longs matchs ennuyants à sens unique avant que le Canada ne confirme sa participation au match de la médaille d'or en hockey féminin et voilà ce moment enfin arrivé.



CHARLES ROOKE

rookec@ruefrontenac.com

Le Canada a facilement disposé de la Finlande par la marque de 5 à 0 lundi soir au Hockey Canada

Place de Vancouver lors du match de la demi-finale.

La formation canadienne se mesurera donc aux États-Unis lors du match tant attendu. C'était écrit dans le ciel que ces deux s'affronteraient jeudi, tellement elles sont dans une classe à part dans le hockey féminin.

Meghan Agusta, qui a inscrit le troisième but du Canada, a par le fait même marqué son neuvième but du tournoi, éclipsant l'ancienne marque olympique établie par Danielle Goyette en 1998.

Hayley Irwin a réussi un doublé dans la victoire, alors que Cherie Piper et Caroline Ouellette ont marqué les autres buts du Canada.

Shannon Szabados a réussi le jeu blanc pour le Canada, repoussant seulement 11 tirs. Il s'agit de son premier jeu blanc du tournoi olympique, l'autre appartenant à Kim Saint-Pierre.

Sans la performance de la gardienne suédoise, Noora Räty, qui a multiplié les arrêts, dont plusieurs ont été spectaculaires, ce match aurait pu se terminer encore plus à l'avantage du Canada. Elle a terminé la rencontre avec 45 arrêts.

Les États-Unis haut la main

Lors du match ultime, le Canada affrontera l'équipe américaine, qui n'a accordé qu'un deuxième but lors des présents Jeux olympiques lundi, remportant une victoire facile de 9 à 1 sur la Suède dans l'autre demi-finale.

Monique Lamoureux a réussi un tour du chapeau dans cette victoire. Deux de ses buts ont été inscrits en supériorité numérique.

Meghan Duggan, Angela Ruggerio, Caitlin Cahow, Karen Thatcher, Kerry Weiland et Kelli Stack ont marqué les autres buts des Américaines qui ont dominé 46 à 12 dans les tirs au but.

Pernilla Winberg a sauvé l'honneur des Suédoises, privant Jessie Vetter d'un jeu blanc.

Les États-Unis et le Canada s'affronteront en finale pour la troisième fois que le hockey féminin est un sport olympique. Les deux clans ont chacun remporté une victoire.

« Nous travaillons depuis bon nombre d'années afin de se retrouver dans cette position. Nous sommes très excités d'avoir l'occasion de jouer dans le match pour la médaille d'or. Ce fut un long voyage », a dit le pilote de l'équipe américaine, Mark Johnson.

Ce dernier a conduit les siennes au match ultime le même jour où les États-Unis célébraient le 30^e anniversaire du Miracle on Ice et leur conquête de la médaille d'or à laquelle il a grandement contribué.

Le match décisif sera disputé à 18h30 (heure de l'Est), jeudi, au Canada Hockey Place.

Les Jeux de Brodeur sont-ils terminés ?

Une chronique de MARTIN LECLERC | leclercm@ruefrontenac.com



On semble avoir beaucoup de difficulté à le dire au Québec, mais l'amère défaite que l'équipe canadienne a subi aux dépens des États-Unis dimanche soir aux Jeux de Vancouver avait un nom : Martin Brodeur. Il faut maintenant voir la réalité en face : il serait très étonnant qu'on revoie le gardien de Saint-Léonard devant le filet d'ici à la fin des Jeux.

Brodeur est l'un des plus grands gardiens de l'histoire, tout le monde s'entendra là-dessus. Mais les résultats des Jeux olympiques ne reposent pas sur les exploits passés de ceux qui y participent. Le tournoi olympique de hockey masculin est un sprint féroce au cours duquel il n'y a à peu près aucune marge de manœuvre. Tu exécutes ou tu meurs.

Et dimanche soir, Brodeur n'a pas exécuté. Pendant que ses coéquipiers livraient un très grand match, le vétéran gardien a connu l'une de ses pires performances de sa car-

rière dans un match de cette importance.

Il semblait vouloir en faire trop. Ses déplacements étaient affreux. Il s'est constamment retrouvé hors position alors que les Américains faisaient circuler la rondelle autour de lui. Maître incontesté du contrôle du disque autour du filet, Brodeur a aussi connu un match pénible sur ce plan en provoquant plusieurs revirements. On pense notamment à cet élan de baseball qui a directement mené au deuxième but des États-Unis.

Personnellement, c'était la pre-

mière fois que je voyais Brodeur signer autant de jeux inorthodoxes au cours d'une même rencontre. Visiblement, il n'était pas en contrôle. Et c'est ce qui a permis aux États-Unis de vaincre le Canada aux J.O. pour la première fois depuis 1960.

Comme un funambule

Qu'on se comprenne bien, Brodeur demeure l'un des plus grands athlètes de tous les temps. Mais durant le tournoi olympique, les gardiens sont des funambules qui marchent sur un très mince fil de fer. Et dimanche soir, Brodeur est tombé.

Dans les circonstances, on voit mal comment Mike Babcock pourrait ignorer Roberto Luongo face à l'Allemagne. Et si Luongo décroche une deuxième victoire contre les Allemands, pourra-t-on vraiment

l'ignorer pour le match de quart de finale contre la Russie ?

Quand on repense à la façon dont a été composée l'équipe canadienne – avec un fort accent sur la jeunesse –, on se demande pourquoi cette importante opération ne s'est pas poursuivie jusqu'à la position de gardien de but.

Rien contre Brodeur ou Luongo. Mais le gardien de l'heure dans la LNH dans les situations de pression s'appelle Marc-André Fleury. On parle du présent, pas du passé. Et Fleury est assis dans les gradins à titre de troisième gardien.

Il y a peu de gardiens dans le monde qui peuvent dire : « J'ai remporté la coupe Stanley en juin et huit mois plus tard, j'étais le troisième gardien d'une équipe menacée d'une élimination en quart de finale aux Jeux olympiques. »



L'entraîneur du Canada Mike Babcock poursuivra-t-il le tournoi olympique avec Martin Brodeur (à gauche) devant le filet ou sera-t-il tenté de faire appel à Roberto Luongo (au centre) ou même à Marc-André Fleury (à droite) ?

PHOTO REUTERS